



Numéro de l'acte	2025-107-SGMM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

QUESTION N°2025-107

FINANCES : CONVENTIONS DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX (ELECTRICITE, ECLAIRAGE PUBLIC)

RAPPORTEUR :

Monsieur Dominique LARDEUR

Conseiller délégué aux travaux, jardins ouvriers et cimetières

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Considérant que la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais (FDE 62) et la Ville d'Arques procèdent à des travaux d'effacement de plusieurs réseaux, notamment, le réseau de distribution électrique basse tension, le réseau d'éclairage public et le réseau de communications électroniques.

Considérant que ces travaux portent sur les rues de Verdun, du Maréchal Leclerc, Denis Papin et Emile Zola d'Arques.

Considérant que les travaux d'effacement du réseau de distribution électrique basse tension relèvent d'une maîtrise d'ouvrage FDE 62 et que les travaux d'effacement du réseau d'éclairage public et de communications électroniques relèvent d'une maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Arques. Cette co-maîtrise d'ouvrage FDE 62 et Ville d'Arques, a pu être conventionné afin de transférer la maîtrise d'ouvrage unique à la Ville d'Arques.

Considérant qu'une répartition financière est prévue entre les deux parties pour ces travaux, dont le remboursement de la FDE 62 à la Collectivité pour les dépenses liées aux travaux d'effacement du réseau d'électricité basse tension et du réseau d'éclairage public.

Considérant qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la FDE 62 pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et les documents relatifs à celles-ci.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	20
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

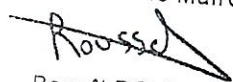
Fait à ARQUES
Le 29 septembre 2025

La secrétaire de séance,
Stéphanie BODDAERT

Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 1^{er} OCT. 2025 et publication ou
notification le 2^e OCT. 2025
Monsieur le Maire


Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025**

Affiché le 02/10/2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 29 septembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 23 septembre Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Pour la délibération n°2025-95, Monsieur MERCIER Thierry, Président de Community, n'a pas participé ni au débat ni au vote.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 19 présents
- 6 absents non excusés
- 1 absent excusé avec pouvoir
- 3 absents excusés sans pouvoir

Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD.

Madame Stéphanie BODDAERT est nommée secrétaire de séance.